

CR du conseil du 23 mars 2023

Délibération N° 16 :

Elle annule et remplace la délibération N° 03 du 16 janvier 2023.

Pour financer le changement des portes et fenêtres de l'ensemble du bâtiment de la mairie, le conseil sollicite une subvention.

Montant total du programme	100.00	52 923.00€ HT
DETR/ fond vert / DSIL	60.00	31 753.80€ HT
Autofinancement de la commune	40.00	21 169.20€ HT

Vote : Pour : 13, Contre 0, Abstention : 0

Délibération N° 17 :

Dans le cadre du changement de portes et de fenêtres du bâtiment communal, le conseil sollicite les subventions suivantes ;

Montant total du programme	100.00	52 923.00€ HT
FODAC	10.00	5 292.30€ HT
DETR	60.00	31 753.80€ HT
Autofinancement de la commune	30.00	15 876.90€ HT

Vote : Pour 13 ; Contre 0 ; Abstention 0

Délibération N° 18 :

La réglementation concernant les centrales photovoltaïques de petite taille est simplifiée via une déclaration préalable. La commune souhaite contribuer au développement de l'énergie photovoltaïque tout en garantissant la préservation du patrimoine. Le conseil autorise la recherche de terrains et la rencontre d'entreprises travaillant dans ce domaine pour estimer un projet de rente sur un projet de microcentrale.

Vote : Pour ; 13, Contre 0, abstention ; 0